

10 ANS DES DROITS DE L'HOMME À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

2008

Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies nomme **Catarina de Albuquerque** Experte indépendante sur les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement



2011

Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies étend le mandat des droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement en tant que **Rapporteur spécial**



Dans son premier rapport en tant que nouveau Rapporteur spécial, **Léo Heller**, définit un cadre pour la réalisation des droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement

2019

Le Rapporteur spécial est chargé d'organiser une campagne d'une année pour célébrer le **dixième anniversaire** de la reconnaissance des droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement et de sensibiliser le public à ces droits

2003

L'Observation générale n° 15 : Le droit à l'eau est adoptée lors de la 29ème session du Comité des droits économiques, sociaux et culturels. L'Observation générale souligne que chacun a droit à une eau **suffisante, salubre, acceptable, physiquement accessible** et à un prix **abordable**

2010

L'Assemblée générale des Nations Unies **reconnait officiellement** le droit humain à l'eau et à l'assainissement dans la résolution 64/292

2015

Le droit à l'eau potable et le droit à l'assainissement sont désignés comme **des droits distincts** par l'Assemblée Générale des Nations Unies

Adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable, y compris **l'ODD 6** sur la garantie de la disponibilité et de la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous



2018

Le Rapporteur spécial lance la première **initiative de suivi** des visites officielles dans les pays

2020

Le Rapporteur spécial publie chaque mois des documents visant à **promouvoir** les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement et à **célébrer** le travail accompli dans le cadre de son mandat

